

## Qu'ils respectent déjà la réglementation

20 Minutes (édition de Montpellier), 19 juin 2012

Catherine, aux manettes des tireuses du Black Sheep, est une patronne de bar compréhensive. « Il faut que les gens dorment. Fermer plus tard prolongerait le problème », pense celle qui a déjà reçu des plaintes du voisinage, malgré le limiteur qui bloque le son amplifié à 95 dB et un employé qui tempère le volume sur le trottoir.

Un bar dans les clous, donc, malgré la gêne. Mais, pour l'association Droit au Sommeil, « certains tenanciers dans l'Ecusson ne respectent rien, en particulier les terrasses. On en a vu sortir les amplis dehors », s'étonne Charles Vallat, membre de ce collectif qui regroupe des voisins excédés par les nuisances nocturnes. Il met les patrons de bar devant leurs responsabilités : « Ouvrir les bars plus tard ? Pourquoi pas mais qu'ils respectent déjà la réglementation ! » Pour l'association, « l'unique solution reste la fermeture administrative ». Elle appelle à une « véritable volonté politique pour responsabiliser les tenanciers irrespectueux ».

A la mairie, Régine Souche, adjointe à la tranquillité publique, admet avoir réfléchi un moment à une fermeture plus tardive des bars montpelliérains. « Mais la majorité en a décidé autrement et le débat n'a plus lieu d'être maintenant. Surtout qu'il faut également que le préfet accorde des dérogations et cela dépend du nombre de doléances qu'il reçoit », explique l'élue. Elle rappelle que, l'année dernière, la mairie avait dû insister pour obtenir l'autorisation estivale jusqu'à 2 h. Selon elle, il faut chercher une « meilleure harmonie » entre les noctambules et ceux qui veulent dormir tranquilles. Elle met en cause l'effectif policier insuffisant : « J'espère que le ministre de l'Intérieur sera sensible à la huitième ville de France ».

Dynamisme économique et culturel contre tranquillité publique, un débat qui fait toujours plus de bruit à deux ans des municipales...

### ailleurs

A Lyon, l'arrêté préfectoral autorisant l'ouverture des bars jusqu'à 4 h a vécu. Les patrons de discothèque ont demandé son annulation. Motif invoqué : concurrence déloyale. A Lille, la solution retenue pour concilier l'intérêt des voisins qui veulent dormir et ceux qui veulent faire la fête a été trouvée en délimitant des secteurs festifs. A Toulouse, les bars ferment à 3 h. Dans toutes ces agglomérations, un double constat : l'animation nocturne renforce le sentiment de sécurité dans les rues et les nuisances nocturnes ont été diminuées grâce aux sorties diluées.